

Prorogation de garantie voiture

Par Yiion, le 02/06/2009 à 14:19

Bonjour,

La situation est la suivante : Nous possedons une voiture qui était sous garantie jusquà la fin du mois de janvier 09.

Quelques mois avant ça, le kit telephonie est tombé en panne (02 decembre 08). Nous avons fait une demande (écrite) de reparation en concession (toujours sous garantie).

Cela fait maintenant 6 mois que le kit ne fonctionne plus et n'est pas réparer.

Peut on, au regard de l'article L211-16 du code de la consommation, obtenir au tribunal, la prolongation de toute la garantie de la voiture pour 6 mois?

Merci

yiion